



AXE CYCLABLE: VERSOIX - GENÈVE

LOI POUR UNE MOBILITÉ COHÉRENTE ET ÉQUILIBRÉE
MESURE N°33

MAI 2017



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

L'AXE CYCLABLE D'INTÉRÊT CANTONAL VERSOIX - GENÈVE FAIT PARTIE DU CATALOGUE QUI REGROUPE LES 100 MESURES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI POUR UNE MOBILITÉ COHÉRENTE ET ÉQUILIBRÉE.

DATE DE LA MISE EN SERVICE: 31 MAI 2017

DESCRIPTIF DE LA MESURE

La pénétrante cyclable d'intérêt cantonal Versoix part de Versoix (limite canton de Vaud), emprunte la route de Suisse, puis la route de Lausanne, traverse Genthod, Bellevue puis Pregny-Chambésy pour ensuite emprunter le quai Wilson jusqu'au quai du Mont-Blanc. Le réaménagement de cette pénétrante vise à obtenir un itinéraire sécurisé, continu et performant pour les cyclistes.

Plusieurs mesures sont prévues pour améliorer les mobilités douces et résoudre les points noirs de cet axe:

- Réaménagement de la traversée de Versoix
- Réaménagement de la traversée de Bellevue
- Projet de piste cyclable sur le quai du Mont-Blanc et Wilson
- Suppression des places de parkings le long de la route de Lausanne au droit du chemin de l'Impératrice et du chemin des Mollies et au niveau du Creux-de-Genthod
- Différentes mesures ponctuelles d'amélioration des aménagements existants.

MISE EN ŒUVRE: 1ÈRE ÉTAPE

Dès le 31 mai 2017, suppression des places de parking le long de la route de Lausanne sur les communes de Pregny-Chambésy et Genthod.

Les marquages et la signalisation verticale seront modifiés afin de supprimer les places de stationnement longue durée.

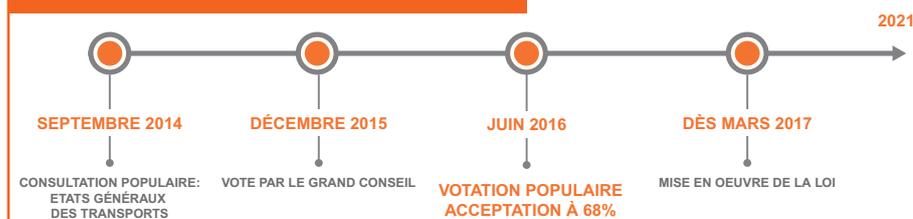
AVANTAGES

- Sécurisation du tronçon pour les mobilités douces
- Amélioration du confort pour les mobilités douces
- Création de places de parkings deux-roues motorisées
- Création d'un parking sous le viaduc du Vengeron, en collaboration avec la commune de Pregny-Chambésy



..... Tronçon nouvellement sécurisé
Route de Lausanne

PROCESSUS DE CRÉATION DE LA LOI



POUR EN SAVOIR PLUS

Découvrez le dossier complet sur la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée avec: le catalogue des 100 mesures, des vidéos d'explications, les dernières actualités, etc. sur:

WWW.GE.CH/TRANSPORTS

INFO-SERVICE
DU DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT,
DES TRANSPORTS ET DE L'AGRICULTURE (DETA)
TÉL. 022 546 76 00
info-service-deta@etat.ge.ch

WWW.FACEBOOK.COM/GETRANSPORTS
 WWW.TWITTER.COM/GE_TRANSPORTS